REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

<u>Présidence</u>: Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

<u>Mandat de procuration</u>: Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Pierre-Jean COURBEY à Gérard RITZ, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Maurice HERIAT à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Linda KWIECIEN, Bruno MINUTIELLO à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Jacques LAMBLIN

<u>Absents</u>: Dominique GEORGE, Christian GEX, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Délibération 2024 022

FINANCE

Affectation des résultats du budget principal 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant	
-------------------------	--	------	--------	------------	--------------------	--

18	8	26	0	0	0

Finances: AFFECTATION DE RESULTATS du Budget Principal 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement pour l'exercice 2023 de :	75 511.40 €
Un excédent reporté de :	123 641.55 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 130.15 €
Un excédent d'investissement pour l'exercice 2024 de :	158 872,16 €
Un excédent reporté de :	91 889,77 €
Un excédent d'investissement cumulé de :	250 761.93 €
Un déficit des restes à réaliser de :	- 31 470.39 €
Soit un excédent de financement de :	219 291.54 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	48 130.15 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	48 130.15 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 250 761.93 €

Après-avis favorable du-bureau de pôle, et après avoir approuvé le-compte administratif dubudget Principal de l'exercice 2023, le Comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 22 mars 2024 Philippe DANIEL, Président.

